

resses une sérieuse échelle de datation. A ce double point de vue, il sera durablement utile.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

D^r Louis NICOLLE. — *Apothicaire et pharmaciens du Morbihan, contribution à l'histoire de la pharmacie dans le Morbihan, des origines au début du XX^e siècle*. Rennes, Imp. Oberthur, 1962. In-8°. XVIII - 283 p., planches, graphiques.

Abordé par le D^r de Closmadeuc, en 1861, le sujet que traite M. Nicolle n'était pas facile à établir sur une base documentaire solide. Les registres de la communauté des apothicaires de Vannes, déposés à l'hôtel de ville en 1791, n'ont jamais été retrouvés. Quelque paradoxal que cela paraisse, il est encore plus aisé de connaître la pharmacie du XVIII^e siècle que celle du XIX^e. Là, c'est une pénurie à peu près totale. En dépit de ces lacunes, l'auteur n'a pas perdu courage et de ses investigations acharnées résulte un travail méthodiquement ordonné et agréablement présenté. Cette histoire se divise en deux ou trois phases principales. Avant 1732, c'est la préhistoire parce que cette année-là marque l'obtention de statuts par les apothicaires de Vannes. Désormais, la profession y est organisée suivant les coutumes corporatives habituelles. Comme les autres corps, ces professionnels eurent à lutter contre les empiètements de collectivités voisines, chirurgiens, droguistes et même religieuses hospitalières qui, soignant les malades, en venaient assez naturellement à leur fournir des remèdes. Ces litiges vinrent parfois jusqu'au parlement de Rennes, dont les archives, quand leur classement sera terminé, nous feront connaître la jurisprudence en ce domaine. L'auteur n'a pas négligé de poursuivre l'histoire des pharmaciens dans leurs carrières individuelles. Celles-ci furent, pour quelques-uns, fort accidentées pendant la Révolution qui plongea l'art pharmaceutique et ses adeptes dans l'anarchie.

La reconstitution date de la loi du 21 germinal an XI, 11 avril 1803, qui revint, pour une part, aux pratiques de l'Ancien Régime. Mais la profession devint de plus en plus autonome, se dégageant de quelques liens qui l'assujétissaient aux médecins et cherchant dans l'association,

syndicale ou autre, une arme contre les concurrences illégales. Le nombre des titulaires est allé en croissant régulièrement, les femmes y ont été admises, les officines se sont répandues. Voici des chiffres éloquentes : en 1804 on dénombre 16 pharmacies dont 6 à Vannes et 6 à Lorient. En 1957, on compte 140 pharmaciens (dont 39 femmes), 12 à Vannes, 21 à Lorient et 107 dans 70 autres localités en Morbihan. En même temps que les études acquéraient plus de rigueur la culture s'affirmait de diverses manières, notamment par l'élaboration de thèses comme celle que je loue.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

CHRONIQUE

SERVICE DES FOUILLES ET ANTIQUITÉS. — La mise en place définitive des structures du *Service des fouilles et antiquités* du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles est assurée par un train de décrets et d'arrêtés, dont les premiers, en date du 29 janvier 1964 (J. O. du 2 février) ont consacré la séparation de ce service d'avec la direction de l'Architecture (Monuments historiques), pour atteindre son autonomie administrative et budgétaire, en même temps que le plan d'équipement dans ses tranches de 1963 et de 1964, et que le budget de 1964 lui ont ouvert des moyens nettement améliorés, sinon suffisants. Les décrets suivants créent un conseil supérieur de la recherche archéologique (à la place de deux des sections de la commission supérieure des Monuments historiques, dont la compétence sera restreinte aux « monuments historiques proprement dits »), et modernise les circonscriptions régionales dont la délimitation territoriale devra être mise en harmonie avec les circonscriptions d'action régionale créées par la réforme administrative en cours (« Bretagne » à quatre départements et « Pays de la Loire »).